

## POLITIQUE DES BOURSES ET DU SOUTIEN FINANCIER AUX MEMBRES ÉTUDIANTS DU CREAS 2020-2021

Le CREAS dispose, en 2020-2021, d'un montant de 14 000 \$ pour les bourses et le soutien financier aux membres étudiants. Ce montant est non récurrent. Les modalités d'attribution de ce montant sont soumises aux normes et règlements financiers en usage à l'Université de Sherbrooke.

### FORMES DE BOURSES ET DE SOUTIEN ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Deux formes de soutien ont été retenues pour l'année 2020-2021 : 1) les bourses (d'excellence et d'études) et 2) le soutien à la formation, à la communication et à la production scientifiques.

#### 1. Bourses

##### 1.1 Bourses d'excellence

- Une bourse d'excellence pour les étudiantes et étudiants de doctorat (1 500 \$)
- Une bourse d'excellence pour les étudiantes et étudiants de maîtrise (1 000 \$)

##### 1.2 Bourses d'études du CREAS

- Trois bourses d'études pour les étudiantes et étudiants de doctorat (1 500 \$)
- Trois bourses d'études pour les étudiantes et étudiants de maîtrise (1 000 \$)

#### 2. Soutien à la formation, à la communication et à la production scientifiques

Un montant total minimal de 4 000 \$ est réservé à ce volet<sup>1</sup>. Pour les activités se déroulant au Québec, un montant maximum de 700 \$ peut être accordé; pour les activités se déroulant ailleurs au Canada ou à l'international, ce montant maximal est de 1 500 \$. Les types d'activités éligibles pour ce soutien sont les suivantes :

- a) Communications, à titre de premier.ère auteur.e, lors de colloques scientifiques avec processus d'évaluation par les pairs;
- b) Publication, à titre de premier.ère auteur.e, de textes scientifiques avec processus d'évaluation par les pairs;
- c) Réalisation de stages en recherche dans d'autres institutions;
- d) Participation à une formation scientifique à la recherche.

#### 3. Conditions générales d'admissibilité

Pour être éligible à l'une ou l'autre forme de soutien, les conditions minimales suivantes doivent être remplies :

1. Être membre étudiant du CREAS, dirigé par un professeur régulier du Centre<sup>2</sup> (selon la Directive de l'UdeS concernant la reconnaissance des centres de recherche [Directive 2600-016]).
2. Être inscrit à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke.
3. Mener une thèse ou un mémoire de recherche dont le sujet s'inscrit dans les axes du CREAS.

<sup>1</sup> Au besoin et selon la disponibilité des fonds, un montant supplémentaire sera alloué à ce soutien.

<sup>2</sup> Les bourses et le soutien à la communication, à la formation et à la production scientifiques sont prioritairement réservés aux membres étudiants réguliers. Les membres étudiants associés peuvent dans certains cas bénéficier de ce soutien s'ils démontrent de manière claire leur engagement dans les activités scientifiques et organisationnelles du Centre.

## 1. BOURSES

Les membres étudiants peuvent présenter leur candidature aux deux types de bourses. Dans ce cas, un dossier complet doit être obligatoirement déposé pour chaque mise en candidature. Toutefois, le cumul des bourses d'excellence et d'études du CREAS ne sera pas permis.

### 1.1 Bourses d'excellence

Une étudiante ou un étudiant ne peut recevoir une bourse d'excellence qu'une seule fois à l'intérieur d'un même programme de deuxième cycle et qu'un maximum de deux fois à l'intérieur d'un même programme de troisième cycle. L'étudiante ou l'étudiant qui a obtenu une première bourse d'excellence au doctorat ne peut soumettre sa candidature pour le concours de l'année suivante.

#### 1.1.1 Critères d'éligibilité

- a) Faire la preuve du respect des conditions générales d'admissibilité (voir page 1).
- b) Avoir un excellent dossier académique (joindre un relevé de notes, accompagné au besoin d'une lettre expliquant la procédure de notation, surtout dans le cas de membres étudiants internationaux ou provenant de disciplines autres que l'éducation). Le dossier doit mettre l'accent sur le cycle d'études actuel et le cycle précédent.
- c) Fournir les informations qui attestent de l'excellence de la production scientifique, du développement ou du transfert (publications et communications évaluées par les pairs; autres productions pertinentes à l'analyse du dossier du point de vue de sa qualité scientifique). S'il s'agit d'une deuxième candidature après avoir déjà obtenu un prix dans cette catégorie, l'étudiante ou l'étudiant ne doit faire valoir que les productions réalisées après l'obtention de la bourse précédente. Celles utilisées dans le concours antérieur ne doivent pas être insérées dans la nouvelle demande.
- d) Démontrer le lien de ses productions avec l'un ou l'autre des axes scientifiques du CREAS.
- e) Accompagner la demande d'un appui de sa directrice ou de son directeur de recherche.
- f) Montrer de manière claire sa participation régulière, active et importante aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS. Cette participation exclut les tâches d'assistantat pour lesquelles le membre étudiant est rémunéré.
- g) S'engager à mentionner le soutien du CREAS dans le mémoire ou la thèse, selon les usages en vigueur.

#### 1.1.2 Modalités de présentation de la candidature

Déposer auprès du secrétariat du CREAS le formulaire de candidature rempli et signé par le membre étudiant et par la directrice ou le directeur. Fournir également les pièces justificatives permettant de répondre clairement à chacun des critères d'éligibilité. Pour des raisons d'équité, aucune demande déposée après la date limite ne sera admise.

#### 1.1.3 Procédures de sélection et d'attribution des bourses

Un comité délégué par l'assemblée statutaire du CREAS étudiera les dossiers de candidature. Les décisions du comité sont sans appel.

Les membres étudiants auront jusqu'au **28 septembre à 16 h 00** pour soumettre leur candidature. Après la date limite de dépôt des candidatures, le comité aura deux semaines pour annoncer les résultats.

Dans l'éventualité où certaines bourses ne seraient pas attribuées, le comité a la possibilité de transférer les montants non alloués à l'autre catégorie de bourses ou au soutien et/ou d'augmenter le montant des bourses distribuées.

## **1.2 Bourses d'études du CREAS**

Ces bourses sont réservées à l'accueil de nouveaux membres étudiants qui détiennent un excellent dossier académique.

### **1.2.1 Critères d'éligibilité**

- a) Faire la preuve du respect des conditions générales d'admissibilité (voir page 1).
- b) Première inscription à la maîtrise ou au doctorat entre mai 2020 et avril 2021.
- c) Avoir une excellente moyenne cumulative du diplôme antérieur.
- d) Démontrer l'excellence de l'avant-projet de maîtrise ou de doctorat et le lien avec l'un ou l'autre des axes du CREAS.
- e) Fournir une preuve d'acceptation de direction par un membre régulier du CREAS.
- f) S'engager à déposer, avec le soutien de son équipe de direction, une demande de subvention auprès d'organismes reconnus (ex. : FRQ-SC ou CRSH).
- g) S'engager à mentionner le soutien dans le mémoire ou la thèse, selon les usages.
- h) Fournir une preuve d'admission à l'Université de Sherbrooke dans le programme d'études approprié. Cette preuve peut être fournie après l'analyse des demandes de bourse, mais elle doit l'être avant le premier versement de la bourse.
- i) S'engager à participer de façon régulière, active et importante aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS. Cette participation exclut les tâches d'assistantat pour lesquelles le membre étudiant est rémunéré.

### **1.2.2 Modalités de présentation de la candidature**

Déposer auprès du secrétariat du CREAS le formulaire de candidature rempli et signé par le membre étudiant et par sa directrice ou son directeur. Fournir également les pièces justificatives permettant de répondre clairement à chacun des critères d'éligibilité. Pour des raisons d'équité, aucune demande déposée après la date limite ne sera admise.

### **1.2.3 Procédures de sélection et d'attribution des bourses**

Un comité délégué par l'assemblée statutaire du CREAS étudiera les dossiers de candidature. Les décisions du comité sont sans appel.

Les membres étudiants auront jusqu'au **28 septembre à 16 h 00** pour soumettre leur candidature. Après la date limite de dépôt des candidatures, le comité aura deux semaines pour annoncer les résultats.

Dans l'éventualité où certaines bourses ne seraient pas attribuées, le comité a la possibilité de transférer les montants non alloués à l'autre catégorie de bourses ou au soutien et/ou d'augmenter le montant des bourses distribuées.

## 2. SOUTIEN À LA FORMATION, À LA COMMUNICATION ET À LA PRODUCTION SCIENTIFIQUES

Le montant maximal qui sera accordé à une demande de soutien financier est variable selon le type d'activité et, le cas échéant, selon l'endroit où a lieu l'activité. À moins de disponibilité budgétaire, un même membre étudiant membre du CREAS ne pourra recevoir qu'une seule fois par année financière un soutien financier, et ce, même si le montant accordé est inférieur au montant maximal. Il est à noter que ce soutien financier est complémentaire à celui offert par d'autres instances. En ce sens, tout membre étudiant qui dépose une demande de soutien à des activités scientifiques auprès du CREAS devra faire la preuve qu'il a sollicité minimalement les fonds pertinents (ex. : le Fonds de valorisation de la Faculté et le Fonds de soutien de l'Association générale des étudiants de maîtrise et de doctorat à la faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke (AGEMDEUS) pour une communication).

### 2.1 Demandes admises et montants

Quatre types de demandes sont admis dans cette catégorie :

- La prise en charge, à titre de premier auteur, d'une communication dans le cadre d'un évènement scientifique évalué par les pairs. Dans ce cas, le soutien financier servira à couvrir une partie ou la totalité des frais associés à cette participation (déplacement, séjour, etc.). Montant maximal : 700 \$ pour une communication réalisée au Québec; 1 500 \$ pour une communication réalisée ailleurs au Canada ou à l'international.
- La préparation, à titre de premier auteur, d'une production scientifique évaluée par les pairs (article scientifique, chapitre, etc.). Dans ce cas, le soutien financier servira à couvrir une partie ou la totalité des frais associés à la production (correction du texte, traduction, etc.). Le montant maximal couvert est d'un montant maximal de 1 500 \$ si la production implique une traduction, sinon le montant maximal est de 500 \$.
- La réalisation de stages dans d'autres institutions. Seront privilégiés les stages reconnus dans le parcours académique des membres étudiants. Les cours obligatoires du programme suivis dans une autre institution sont exclus de ce soutien. Montant maximal : 700 \$ pour un stage effectué au Québec; 1 500 \$ pour un stage effectué ailleurs au Canada ou à l'international. Dans le cas d'un stage en recherche, la direction du CREAS pourrait étudier la possibilité d'un montant supérieur à 1 500 \$ sous réserve de la disponibilité des budgets.
- La participation à une formation à la recherche scientifique qui peut être d'ordre méthodologique et/ou théorique. Cette formation doit être complémentaire aux formations offertes par la Faculté et le CREAS. Montant maximal : 700 \$ pour une formation effectuée au Québec; 1 500 \$ pour une formation effectuée ailleurs au Canada ou à l'international.

### 2.2 Documents à fournir

- a) Le formulaire rempli et signé par le membre étudiant et par sa directrice ou son directeur.
- b) Une preuve de demande de fonds auprès des instances pertinentes, lorsqu'applicable (ex. : AGEMDEUS; Faculté).
- c) Une preuve d'acceptation de la communication ou de la production scientifique et de son évaluation par les pairs, ou une preuve d'acceptation du stage selon les critères spécifiés.
- d) Les pièces justificatives des dépenses encourues, exigées par le Service des finances (ex. : reçu de la compagnie aérienne, reçu du paiement des frais d'inscription, reçu d'hôtel, preuve de participation à l'évènement, etc.).

L'étudiante ou l'étudiant s'engage à mentionner le soutien du CREAS, selon les usages en vigueur.

N.B. Sur la base des trois premiers types de documents (a, b et c), l'étudiante ou l'étudiant peut déposer sa demande avant la tenue de l'évènement.

### **2.3 Procédure d'attribution**

La direction du Centre, à la réception des documents, donne suite à la demande dans le respect du montant disponible.

Si le nombre de demandes dépasse le montant disponible, la direction du Centre, sur la base de l'analyse des dossiers, choisira les demandes qui recevront l'appui.

Le Comité d'opérationnalisation de la politique des bourses et du soutien financier aux membres étudiants du CREAS pour l'année 2020-2021

- F. Bousadra, membre professeure du CREAS
- A. Hasni, membre professeur du CREAS
- Sabrina Moisan, membre professeure du CREAS
- A. Araújo-Oliveira, membre professeur associé du CREAS (externe à l'université de Sherbrooke)
- Grégory Ulysse, représentant étudiant du CREAS

Politique adoptée par les membres du CREAS.

## Formulaire de candidature à la bourse d'excellence

**Nom de la candidate ou du candidat :** .....

**Programme (MA ou Ph.D) :** .....

**Nom de la directrice ou du directeur :** .....

**Bourse d'excellence déjà obtenue, si oui indiquez l'année et le cycle :** .....

### Respect des conditions générales d'admissibilité

- 1) Insérer, à la fin de ce formulaire (annexe 1), une preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke.
- 2) Faire signer votre directrice ou votre directeur à la fin de ce formulaire, attestant de l'exactitude des informations fournies sur le plan scientifique (direction et productions scientifiques).

### Excellence du dossier académique (20 points)

Joindre un relevé de notes du cycle d'études actuel et du cycle précédent, accompagné au besoin d'une lettre expliquant la procédure de notation, surtout dans le cas de membres étudiants étrangers ou provenant de disciplines autres que l'éducation (annexe 2).

**Excellence de la production scientifique (30 points)**

- 1) Insérer la liste de vos productions scientifiques en lien avec l'un ou l'autre des axes du CREAS, selon les normes en usage : articles scientifiques, chapitres de livres, articles professionnels, communications évaluées par les pairs, communications non évaluées, etc.

Remarque : S'il s'agit d'une deuxième candidature après avoir déjà obtenu un prix dans cette catégorie, l'étudiante ou l'étudiant ne doit faire valoir que les productions réalisées après l'obtention de la bourse précédente. Celles utilisées dans le concours précédent ne doivent pas paraître dans la nouvelle demande.

.....  
.....  
.....  
.....

- 2) Expliquer brièvement en quoi consiste la qualité de vos productions.

.....  
.....  
.....  
.....

**Lien des productions scientifiques avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)**

.....  
.....  
.....  
.....

**Participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (30 points)**

Remarque : Cette participation exclut les tâches d'assistantat pour lesquelles le membre étudiant est rémunéré.

- 1) Participation aux activités scientifiques du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). Exemples : conférences, rencontres scientifiques, etc. (10 points)
- 2) Participation aux activités organisationnelles du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). Exemple : participation active à des comités. (10 points)

3) Auto-évaluation de sa participation aux activités scientifiques et organisationnelles du Centre. (10 points)

.....  
.....  
.....  
.....

J'atteste que les informations fournies dans le cadre de cette demande sont exactes.

Je m'engage à mentionner le soutien du CREAS dans mon mémoire ou ma thèse, selon les usages en vigueur.

**Nom du membre étudiant :**

**Date :**

.....

.....

**Signature :**

.....

**Nom de la directrice ou du directeur :**

**Date :**

.....

.....

**Signature :**

.....



## Grille évaluation : candidature à la bourse d'excellence

**Nom de la candidate ou du candidat :** .....

**Programme (MA ou Ph.D) :** .....

**Nom de la directrice ou du directeur :** .....

### Respect des conditions générales d'admissibilité

Preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke. **Oui**  **Non**

Signature de la directrice ou du directeur attestant de l'exactitude des informations fournies **Oui**  **Non**

Obtention maximum d'une bourse d'excellence à l'intérieur d'un même programme de 2e cycle  
et d'un maximum de deux fois mais non consécutive à l'intérieur d'un même programme de 3e cycle. **Oui**  **Non**

Critères d'évaluation	++	+	+/-	-	Commentaires
Excellence du dossier académique (20 points)					
Excellence de la production scientifique (30 points)					

Lien des productions scientifiques avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)					
Participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (30 points) 1) Participation aux activités scientifiques du CREAS, dont obligatoirement une présentation à un séminaire étudiant aux deux ans (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). (10 points) 2) Participation aux activités organisationnelles du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). (10 points) 3) Auto-évaluation de sa participation aux activités scientifiques et organisationnelles du Centre. (10 points)					
Qualité linguistique et formelle du dossier (10 points)					

(++) Excellent; (+) Bon; (+/-) Moyen; (-) Faible

## Formulaire de candidature à la bourse d'études du CREAS

**Nom de la candidate ou du candidat :** .....

**Programme (MA ou Ph.D) :** .....

**Nom de la directrice ou du directeur :** .....

### Respect des conditions générales d'admissibilité

- 3) Insérer, à la fin de ce formulaire (annexe 1), une preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke.
- 4) Faire signer votre directrice ou votre directeur à la fin de ce formulaire, attestant de l'exactitude des informations fournies sur le plan scientifique (direction et productions scientifiques).

### Excellence du dossier académique (30 points)

Joindre un relevé de notes du cycle d'études actuel et du cycle précédent, accompagné au besoin d'une lettre expliquant la procédure de notation, surtout dans le cas de membres étudiants étrangers ou provenant de disciplines autres que l'éducation (annexe 2).

### Qualité de l'avant-projet (40 points)

- 1) Insérer en annexe un avant-projet d'environ cinq pages. Cet avant-projet doit contenir notamment les éléments suivants : a) un titre; b) une ébauche de problématique; c) un objectif général de recherche; d) des pistes de cadre de référence et/ou de méthodologie. Il peut être élaboré en concertation avec la directrice ou le directeur de recherche.

**Lien de l'avant-projet avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)**

Expliquer brièvement le lien de l'avant-projet avec l'un ou l'autre des axes du CREAS.

.....  
.....  
.....  
.....

**Participation prévue aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (10 points)**

Décrire brièvement vos intentions de participation aux activités organisationnelles et scientifiques du CREAS.

.....  
.....  
.....  
.....

J'atteste que les informations fournies dans le cadre de cette demande sont exactes.

Je m'engage à mentionner le soutien du CREAS dans mon mémoire ou ma thèse, selon les usages en vigueur.

**Nom du membre étudiant :**

.....

**Date :**

.....

**Signature :**

.....

**Nom de la directrice ou du directeur :**

.....

**Date :**

.....

**Signature :**

.....

## Grille évaluation : candidature à la bourse d'études du CREAS

**Nom de la candidate ou du candidat :** .....

**Programme (MA ou Ph.D) :** .....

**Directrice ou directeur :** .....

### Respect des conditions générales d'admissibilité

Preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke. **Oui**  **Non**

Signature de la directrice ou du directeur attestant de l'exactitude des informations fournies **Oui**  **Non**

Critères d'évaluation	++	+	+/-	-	Commentaires
Excellence du dossier académique (30 points)					
Qualité de l'avant-projet (titre, ébauche de problématique, piste de cadre de référence et/ou de méthodologie) (40 points)					
Lien de l'avant-projet avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)					
Participation prévue aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (10 points)					
Qualité linguistique et formelle du dossier (10 points)					

(++) Excellent; (+) Bon; (+/-) Moyen; (-) Faible



## Formulaire de demande de soutien à la communication, à la formation et à la production scientifiques

**Nom de la candidate ou du candidat :** .....  
**Programme (MA ou Ph.D) :** .....  
**Nom de la directrice ou du directeur :** .....

### Respect des conditions générales d'admissibilité

- 1) Insérer, à la fin de ce formulaire (annexe 1), une preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke.
- 2) Faire signer votre directrice ou votre directeur à la fin de ce formulaire, attestant de l'exactitude des informations fournies sur le plan scientifique (direction et productions scientifiques).
- 3) Insérer les preuves de sollicitation de fonds auprès des instances pertinentes (ex. : la Faculté et l'AGEMDEUS), lorsqu'applicable.

### Type de soutien demandé (50 points)

**Communication dans le cadre d'un évènement scientifique évalué par les pairs**

Joindre une preuve de l'acceptation de la communication après évaluation par les pairs.

Décrire brièvement la qualité scientifique du texte et le lien avec le mémoire ou la thèse.

.....  
.....  
.....  
.....

**Préparation d'une production scientifique évaluée par les pairs**

Joindre la production scientifique ciblée par le soutien (exemple : soutien pour la révision ou la traduction) et la référence complète.  
Décrire brièvement la qualité scientifique du texte et le lien avec le mémoire ou la thèse.

.....  
.....  
.....  
.....

**Réalisation d'un stage reconnu dans une autre institution**

Joindre une preuve de l'acceptation du stage et de son acceptation dans le parcours académique à l'UdeS.  
Décrire brièvement le contenu du stage et son apport au cheminement académique.

.....  
.....  
.....  
.....

**Participation à une formation scientifique**

Joindre une preuve de l'acceptation de la formation  
Décrire brièvement le contenu de la formation et son apport à la formation en recherche.

.....  
.....  
.....  
.....

**Lien des productions scientifiques ou du stage avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)**

Décrire brièvement le lien de l'activité avec l'un ou l'autre des axes du CREAS.

.....  
.....  
.....  
.....

**Participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (30 points)**

Remarque : Cette participation exclut les tâches d'assistantat pour lesquelles le membre étudiant est rémunéré.

- 1) Participation aux activités scientifiques du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). Exemples : conférences, rencontres scientifiques, etc. (10 points)
- 2) Participation aux activités organisationnelles du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). Exemple : participation active au sein de comités. (10 points)

J'atteste que les informations fournies dans le cadre de cette demande sont exactes.

Je m'engage à mentionner le soutien du CREAS dans mon mémoire ou ma thèse, selon les usages en vigueur.

**Nom du membre étudiant :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

À titre de directrice ou de directeur du membre étudiant, j'atteste que la demande déposée est conforme à la politique de soutien du CREAS.

**Nom de la directrice ou du directeur :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_